

Méthodes de suivi de gestion forestière durable. Application à une région forestière de l'IFN.

Olivier Picard

▶ To cite this version:

Olivier Picard. Méthodes de suivi de gestion forestière durable. Application à une région forestière de l'IFN.. Revue forestière française, 2001, 53 (3-4), pp.283-287. 10.4267/2042/5237. hal-03442826

HAL Id: hal-03442826 https://hal.science/hal-03442826v1

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈME 1. GESTION DURABLE DES FORÊTS

MÉTHODES DE SUIVI DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE. APPLICATION À UNE RÉGION FORESTIÈRE DE L'IFN

OLIVIER PICARD

L'utilisation des données de l'IFN par des organismes professionnels n'est jamais idéale et suppose que celles-là soient adaptées à plusieurs impératifs :

- être conformes aux besoins exprimés (pertinence),
- être disponibles,
- conserver leur fiabilité et leur précision,
- être accessibles à un prix adapté à leurs utilisations.

La gestion durable des forêts européennes s'analyse dans le cadre fixé par les critères définis lors de la conférence d'Helsinki (1993). Au nombre de six, ces critères doivent être illustrés (mesurés, estimés, évalués) par des indicateurs susceptibles de mettre en évidence le caractère multifonctionnel de la gestion forestière. Rappelons que la mesure des six critères d'Helsinki⁽¹⁾, à partir d'un ensemble d'indicateurs adaptés, est au cœur du schéma français de certification forestière PEFC⁽²⁾.

Si le cadre d'analyse (les critères) est analogue d'une région à l'autre, le contenu (les indicateurs) sera variable suivant les conditions locales mais aussi et surtout suivant les objectifs que l'on se fixe. Cela revient à se poser les questions :

- Qui s'en sert ?
- Pour quoi faire ?

Si, en règle générale, le cadre réglementaire, juridique et fiscal de la gestion forestière est identique sur tout le territoire français (plan simple de gestion, régime forestier, défrichement...), l'orientation de la gestion variera en fonction :

- du type de propriété et d'objectif(s) du propriétaire,
- du milieu, de ses potentialités forestières et de ses fragilités,
- du contexte économique (tourisme, chasse, industrie...),
- du contexte social (zone urbaine ou rurale) et culturel (sites historiques, arbres remarquables, etc.).

Quand on reprend les six critères dits d'Helsinki, on retrouve bien ces différents aspects.

Rev. For. Fr. LIII - 3-4-2001 283

⁽¹⁾ Les six critères d'Helsinki sont les suivants :

c1 : conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone

c2 : maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers

c3: maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et autres produits non bois)

c4: maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers

c5 : maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection par la gestion des forêts (particulièrement sols et eaux)

c6 : maintien des autres fonctions socio-économiques.

⁽²⁾ PEFC: Pan European Forest Certification.

Couvrir un champ de fonctions aussi vaste ne peut être l'affaire des seuls forestiers. C'est pourquoi, sur les différents sites, nous avons réuni et interrogé l'ensemble des acteurs dont les activités ou les préoccupations touchent l'espace forestier.

En effet, chacun d'eux est concerné par un aspect de l'activité forestière, que cette dernière soit productive ou contemplative, et demande alors des indicateurs d'ordre très différent.

MÉTHODE APPLIQUÉE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE ÉMISE À L'INITIATIVE DE L'INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER (IDF) PAR DES UTILISATEURS DE L'ESPACE FORESTIER

Le programme européen "Life Gestion Durable, MONIFOR" a pour objectif de mettre en œuvre des **méthodes de suivi d'indicateurs de gestion durable** et de les **tester** sur des sites pilotes d'échelles différentes, généralement régionales, proches de la région forestière de type IFN, dans cinq pays d'Europe du Nord et de l'Ouest.

Pour notre part, il s'agit de tester ces méthodes sur deux sites :

- le Boischaut Sud (Cher) (massif forestier de Meillant), en collaboration avec le Cemagref;
- les Monts de Lacaune (Tarn).

Nous avons sollicité les acteurs locaux dont les activités concernent l'espace forestier de la région. Des réunions ont permis de clarifier la définition de la gestion durable, et les moyens d'évaluer ses critères, ses indicateurs et la méthode de leur suivi dans le temps.

Dans une deuxième étape, nous avons demandé à chacun de nous indiquer les trois objectifs principaux qu'il assignait à la forêt et ce qu'il faudrait améliorer dans la gestion forestière dans les années à venir (cf. tableau I, p. 285).

Les réponses des acteurs locaux nous ont permis de cerner les objectifs des forestiers, des utilisateurs et des usagers de la forêt afin de leur offrir un tableau de bord avec des indicateurs illustrant leurs principales activités et permettant de mesurer les impacts de celles-ci dans le temps.

Une des vertus de la gestion durable, et de cette méthode, soulignée par les acteurs, est de créer un lieu de rencontre et de dialogue entre ces différents groupes d'intérêt quelquefois divergents.

Pour faciliter et borner le domaine d'investigation, l'IDF a tout d'abord proposé aux partenaires une liste possible d'indicateurs, classés par critères. Outre l'aspect pédagogique de cette liste, il a été possible d'établir ensemble les principaux critères de pertinence d'un indicateur :

- Objectif et utilité
- 2. Définition (précision sémantique)
- 3. Échelle d'utilisation de l'indicateur
- 4. Disponibilité des données
- 5. Fiabilité et précision des informations
- 6. Coût de mobilisation des données

L'échelle de pertinence d'un indicateur s'est avérée être l'une des plus sélectives de ses qualités. L'échelle est un critère primordial de validité. En effet, un indicateur peut être pertinent à une échelle donnée et pas du tout à une autre. Ainsi, par exemple, l'indicateur "Quantité de Carbone fixée par la forêt" prend tout son sens au niveau du territoire national mais n'a pas grande signification aux échelles de la propriété, du massif, de la petite région forestière, voire du département.

284 Rev. For. Fr. LIII - 3-4-2001

Quelle place occupe l'IFN dans ce dispositif?

La démarche a consisté, à partir des indicateurs illustrant les principaux points forts et spécificités des Monts de Lacaune, à interroger l'IFN pour connaître :

- 1. les données disponibles "normalement",
- 2. les données qui pourraient être fournies en supplément,
- 3. les traitements possibles techniquement,
- 4. les traitements acceptables financièrement.

COMMENT L'IFN PEUT-IL RÉPONDRE AUX DEMANDES CONCERNANT LA GESTION DURABLE ?

La conception défendue par tous les partenaires est d'associer, aux traditionnelles fonctions économiques, des valeurs plus environnementales et écologiques des peuplements, ce qui, en terme de gestion durable, débouche sur le principe d'amélioration continue et diffuse (bien gérer et mieux gérer la forêt partout).

À noter que, pour des sites très fragiles, menacés, ou remarquables, il pourra être nécessaire de recourir à des statuts de protection particuliers, pouvant aller jusqu'à la création de réserves intégrales.

Il est évident que l'IFN est idéalement placé pour suivre cette amélioration de la gestion dans le temps et dans l'espace. Ses capacités d'intervention en tous points du territoire, ses compétences techniques et statistiques et, finalement, sa connaissance des forêts aux échelles appropriées en font un acteur incontournable.

Exemple des Monts de Lacaune

Cette région se situe pour l'essentiel dans le département du Tarn dont la surface forestière a doublé en moins d'un siècle (82 000 ha en 1908, 164 000 ha en 1991). Pendant la décennie

TABLEAU | Résultats de l'enquête Objectifs forestiers

10 réponses	Intitulé	Nombre	Critères d'Helsinki
Objectif 1	Produire • du bois — de qualité — d'œuvre — de feu • de la matière première renouvelable Développer les emplois	} 8	3
	+ biodiversité	1	4
	+ développement concerté	1	6
Objectif 2	• Insérer la forêt dans le tissu économique local	3	6
	Développer les emplois	1	6
	Préserver les éléments patrimoniaux. Hêtres et feuillus	3	4,5
	Biodiversité et évolution naturelle	2	4
	Équilibre agriculture-forêt	1	6
Objectif 3	→ Préservation des écosystèmes, protection	5	4
	ightarrow Forêt accueillante, loisirs	3	6
	ightarrow Sensibilisation au fonctionnement de l'écosystème	1	6
	ightarrow Évolution des taillis	1	1

Rev. For. Fr. LIII - 3-4-2001 285

1960-1970, 50 000 ha ont été plantés. Ce qui pose aujourd'hui la question de l'enrésinement massif et rapide et de ses conséquences sur le milieu naturel, économique, social...

Parmi les demandes des acteurs locaux sur les Monts de Lacaune faites à l'IFN, on peut distinguer des demandes de **traitements particuliers de données existantes** :

— Compte tenu de la jeunesse des peuplements, il a été demandé de sortir un indicateur, très à la mode en ce moment, de stabilité des peuplements comme le facteur d'élancement H/D, ou celui d'espacement S%, par type de peuplement et par essence, à partir des caractéristiques de l'arbre moyen.

Il a été demandé aussi de nouvelles informations :

- Définition de la qualité et évaluation de la quantité de bois élagué : hauteur élaguée, période d'élagage (tranche de 5 ans), nombre de tiges, et diamètre des tiges élaguées.
- Définition de la qualité d'exploitation et évaluation de quantité d'arbres abîmés : la mécanisation de l'exploitation est de plus en plus importante, il s'agit d'observer ses conséquences sur les peuplements forestiers. Présence de dégâts au sol (tassement, apparition de plantes caractéristiques, ornières...) et notation des arbres abîmés (nombre, hauteur abîmée, profondeur des dégâts, période...).
- La région étant très productive en matière forestière et ayant une présence de tourbière exceptionnelle, il a été demandé un suivi des zones boisées sur des tourbières de zones humides et d'autre part un suivi des ripisylves et boisements linéaires le long des cours d'eau.
- La pression du gibier entraîne de nombreux dégâts, l'IFN pourrait noter les types de dégâts, leur gravité, leur période, ainsi que les végétaux atteints, suivant un protocole que le Cemagref met au point.
 - Le type de coupes constaté, notamment la date de l'intervention et la surface du chantier.

Mais il faudra attendre le prochain passage des équipes de l'IFN pour disposer des données.

Remarque : en Boischaut Sud (département du Cher), pour mieux évaluer l'état sanitaire de la forêt (grande chênaie de plaine), nous avons demandé à l'IFN de relever l'indicateur "Mortalité des branches dans les houppiers" (critère 2 d'Helsinki "Santé des écosystèmes forestiers"). Un protocole a été mis au point dont les modalités sont, sur les branches de plus de 3 cm de diamètre :

- o : pas de branche morte
- 1 : moins du quart du houppier atteint
- 2 : entre le quart et la moitié du houppier atteint
- 3 : entre la moitié et 95 % du houppier atteint
- 4 : la quasi-totalité du houppier atteint, l'arbre restant toutefois vif.

Cet indicateur est actuellement en cours de relevé dans le cadre du 3^e passage en inventaire du département du Cher. Sur le site pilote "Boischaut Sud – Cher", il sera noté sur 220 placettes, avec une moyenne de 7 arbres par placette (coût estimé : 10 300 F).

RÔLE PARTICULIER DES DONNÉES IFN SUR LA CONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Une demande particulière est ressortie, concernant l'exploitation des relevés écologiques de l'IFN.

Une des caractéristiques des Monts de Lacaune est sa richesse en tourbières ; 4 à 6 % du territoire du département du Tarn.

286 Rev. For. Fr. LIII - 3-4-2001

Dans les relevés forestiers, il est important que l'IFN soit à l'écoute des scientifiques pour faire évoluer certaines prises de données, comme la notation sur le bois mort notamment. Il serait utile de disposer des bois morts debout à partir d'un diamètre de 40 cm (à Meillant, nous avons fixé 47,5 cm), d'une part, et du volume de bois mort à terre, d'autre part, ce dernier ayant des fonctions intéressantes, tant vis-à-vis de la faune (petits mammifères, décomposeurs, etc.) que de la flore (Bryophytes et Ptéridophytes notamment).

Remarque : en Boischaut Sud, afin de mieux caractériser la biodiversité forestière (critère 4 d'Helsinki), nous avons demandé à l'IFN de relever l'indicateur "Bois morts". Le protocole établi distingue :

- branches mortes d'un diamètre supérieur à 17,5 cm sur les arbres sur pied,
- arbres morts sur pied d'un diamètre supérieur ou égal à 47,5 cm,
- bois morts au sol (arbre, tête d'abattage, billon d'au moins 2 m de longueur) d'un diamètre supérieur à 27,5 cm,
 - souche d'un diamètre supérieur à 47,5 cm.

Cet indicateur est en cours de relevé sur 220 placettes. Coût estimé : 7 500 F.

Ainsi, à partir de relevés écologiques, nous souhaiterions connaître les stations correspondant aux points d'inventaire, mais aussi déterminer les habitats au sens de la Directive européenne. Associés à ces relevés, il serait intéressant d'y combiner des points d'écoutes pour les oiseaux, par exemple.

Plutôt que de disposer d'enquêtes ponctuelles, qui sur les oiseaux forestiers, qui sur les tourbières, qui sur la fréquentation du public, il serait préférable d'utiliser le maillage des points IFN qui faciliterait les recoupements et les corrélations avec les peuplements forestiers. Cela suppose donc que l'IFN travaille avec d'autres équipes de scientifiques d'autres disciplines.

CONCLUSIONS

Cet exemple de construction de tableau de bord est l'occasion de disposer d'un lieu d'échange entre des points de vue et des usages de la forêt qui peuvent être contradictoires ou concurrents. La gestion durable est le fruit de cet échange, dont les indicateurs et par conséquent l'IFN, pour ses compétences, sont les outils idéaux.

Pour remplir ce rôle, l'IFN aura la nécessité d'évoluer pour prendre en compte de nouvelles données, sans doute avec d'autres partenaires, et de traiter différemment des données déjà existantes, à des prix raisonnables.

À cela s'ajoutent des harmonisations entre pays européens, dans le cadre de la procédure PEFC notamment, de périodicité de mise à jour de 5 ans. Le passage tous les 10 ou 12 ans dans les départements n'est-il pas trop long ? Ne faudrait-il pas qu'une partie au moins des placettes soit permanente ?

Ce programme européen LIFE est l'occasion de mettre en pratique et d'expérimenter ces nouvelles demandes, que la mise en œuvre du schéma français de certification forestière devrait encore amplifier.

Olivier PICARD
Économie forestière
INSTITUT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER
7, chemin de la Lacade
F-31320 AUZEVILLE
(OPicard@association-idf.com)

Rev. For. Fr. LIII - 3-4-2001 287